



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 21 mars 2025

Madame la Rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs
d'établissement ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignantes et
enseignants du 1^{er} degré **(Pour attribution)**

Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs
de l'éducation nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable de l'INSPE du site
départemental de Seine-et-Marne
(Pour information)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Appel à candidatures pour un poste d'enseignant ou enseignante professeur ou professeure ressources TND (Troubles du Neurodéveloppement) – Rentrée scolaire 2025/2026

Poste vacant :

Un poste d'enseignant ou enseignante professeur ou professeure ressources de la scolarisation des élèves présentant des troubles du Neurodéveloppement est à pourvoir à la rentrée scolaire 2025-2026.

MISSIONS : Se référer à la fiche de poste n°2/ASH (fiche jointe)

I. Conditions et modalités de candidatures

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Être enseignant ou enseignante du 1^{er} degré, titulaire du CAPPEI, (ou d'un diplôme équivalent).
La détention du CAFIPEMF serait appréciée.

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidates ou les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 8 avril 2025**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Mme MANCEL – par mél uniquement : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, **avant le 10 avril 2025**.

- **Entretien devant une commission**

Les candidates ou les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se tiendra **fin avril 2025**.

II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat ou de la candidate au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat ou de la candidate.

III. Conditions de nomination

Le candidat ou la candidate retenu(e) sera nommé(e) pour une année et conservera le bénéfice de son affectation si il ou elle est nommé(e) à titre définitif. A l'issue de cette première année, après validation par l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale en charge du pôle école inclusive, le candidat ou la candidate sera nommé(e) à titre définitif.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY

Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement
Fiche n°2

PROFESSEUR-RESSOURCES

TROUBLES DU NEURODEVELOPPEMENT (TR-TND)

Dans le département, le professeur ou professeure ressource « troubles du neuro-développement » (TND) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN ASH dont il ou elle est un collaborateur ou une collaboratrice direct(e). Il ou elle a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignantes et des enseignants. Il ou elle travaille en coopération avec les membres du PEI et les divers acteurs de terrain et notamment les membres des pôles ressource de circonscription.

Missions

Conseil et accompagnement des enseignants	- Il ou elle apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant ou l'enseignante et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. - Il ou elle contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec des TND. - Il ou elle participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques et à leur suivi en situation d'apprentissage. - Il ou elle a pour mission de proposer à l'enseignant ou l'enseignante de l'élève avec des TND une aide adaptée aux besoins de cet élève. - Il ou elle est force de proposition dans l'élaboration de la mise en œuvre des PPS des élèves - Il ou elle informe et fournit des ressources à l'enseignant ou l'enseignante et à l'équipe éducative. - Il ou elle contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec des TND.
Articulation avec les PCO 7/12 ans (cf. <u>note d'instruction</u>)	Dans le cadre des interventions prévues au titre d'un parcours PCO : - Il ou elle facilite la coordination entre la famille, les professionnels de l'éducation nationale, et les professionnels mobilisés autour de l'enfant. - Il ou elle peut participer aux réunions de l'équipe éducative organisées avec les enseignantes ou enseignants et les parents. - Il ou elle contribue à la mise en cohérence entre le suivi rééducatif et les actions pédagogiques. - Il ou elle vient en appui aux enseignantes et enseignants pour leur permettre de renseigner les éléments de repérage dans le livret de parcours inclusif et pour la mise en œuvre des premières adaptations pédagogiques en lien avec la famille.

Intervention en formation initiale et continue	En tant que personne ressource (CF référentiel CAPPEI du BO n°10 du 11-3-2021) : - Il ou elle peut construire et animer des actions de sensibilisation et d'information, ou être sollicité(e) pour participer à des formations sur les TND inscrites au plan académique ou départemental de formation en lien avec l'EAFC ou dans le cadre de formations d'initiatives locales, sans préjudice des actions de conseil et d'accompagnement des enseignantes ou enseignants, missions prioritaires.
Conditions requises	
Diplômes requis	CAPPEI (ou diplôme équivalent) requis CAFIPEMF apprécié
Expérience	Expérience d'enseignant ou enseignante spécialisé(e) Connaissance des élèves avec des TND.
Temps de travail	Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant ou enseignante « hors de la présence des élèves » (1607 heures).
Qualités souhaitées	Capacités relationnelles, connaissance approfondie des besoins des élèves avec des TND, sens de l'organisation, capacité à travailler en équipe et à rendre compte, éthique professionnelle, maîtrise des outils numériques, connaissances des ressources existantes pour les élèves avec des TND.
Connaissances et compétences requises	Connaissance des troubles du neuro-développement et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé. Capacité à travailler en équipe et en partenariat. Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques.